

UN ÉGAL ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

Déclinaison territoriale de la politique régionale de santé, la démarche CLS s'adapte à tous les territoires. Elle s'avère un outil particulièrement pertinent en milieu rural et dans les quartiers urbains en difficulté.

- Réduire les inégalités sociales et environnementales (logement, éducation, travail...) qui ont une incidence sur l'état de santé et la vie des populations locales ;
- Garantir un égal accès aux soins, aux services et à la prévention (en particulier pour les plus démunis) ;
- Préserver les droits des usagers du système de santé.



Un dispositif innovant initié avec et pour les territoires

LA SANTÉ, TOUTE LA SANTÉ

Le CLS propose une approche globale et dynamique, dont les thématiques touchent à la santé au sens large :

- Soins de **premier recours**
- Promotion et **prévention** de santé
- **Santé environnementale**
- **Parcours** de santé / de vie...

VOTRE CONTACT



03 83 39 30 30

ars-grandest-contact@ars.sante.fr

www.grand-est.ars.sante.fr

Siège régional
3 Boulevard Joffre
CS 80071
54036 NANCY Cedex



QU'EST-CE QUE LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) ?

C'est un outil partenarial de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Démarche volontaire ciblée sur un territoire et adaptée aux besoins de santé de la population, le CLS est porté par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale ou une structure intercommunale, auxquelles peuvent s'associer les services de l'Etat, le Conseil départemental et le Conseil régional, la CAF, la MSA, les acteurs de santé et les associations locales. **L'objectif du CLS est d'améliorer l'état de santé de la population du territoire concerné.**



Généralisation prévue dans le Projet Régional de Santé (PRS) d'ici à 2023

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Document contractuel, défini dans le Code de Santé Publique par l'article L1434-10, le CLS s'emploie à **décliner la politique régionale de santé.**
- Il mobilise les acteurs d'un territoire autour d'un **diagnostic partagé.**
- Il s'appuie sur un **plan d'actions pluriannuel co-construit** à partir de la situation socio-économique, des besoins locaux et de l'état de santé de la population.
- Conclu pour 3 à 5 ans, il fait l'objet d'un **accompagnement dans la durée.**
- Il donne lieu à une **évaluation.**

ÉTAPE 1



DÉTECTER UNE OPPORTUNITÉ

Tout Contrat Local de Santé naît d'un dialogue préalable entre l'ARS, les collectivités et les acteurs locaux autour des enjeux du territoire concerné.

ÉTAPE 2

CONSTRUIRE ET PARTAGER LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial met en lumière les spécificités locales : besoins de terrain et demandes de santé, offre et réponses existantes. Il est partagé par les différents acteurs de terrain et permet de définir les enjeux du territoire.

ÉTAPE 3

PROGRAMMER DES ACTIONS DE PROXIMITÉ

À chaque diagnostic son programme d'actions coconstruit, spécifique et partagé. Un ensemble de solutions qui répondent aux problématiques de santé identifiées.

ÉTAPE 2

EXEMPLES D'ENJEUX*

- 1 - A **Romilly Sur Seine**, l'accent est mis sur les risques sanitaires générés par une teneur excessive en chlore résiduel dans l'eau destinée à la consommation.
- 2 - Dans la communauté de communes des **Crêtes préardennaises**, la priorité porte sur la faible densité d'omnipraticiens sur le territoire.
- 3 - A **Metz**, les professionnels de santé font face à une augmentation du nombre d'enfants présentant des troubles du langage.
- 4 - Au sein du CLS de **Vitry le François**, la consommation régulière élevée de boissons alcoolisées chez les jeunes adultes de 17 ans est visée.
- 5 - A **Mulhouse**, l'un des enjeux concerne l'intégration des malades psychiques dans la vie de la Cité.
- 6 - A **Strasbourg**, la problématique majeure est le taux élevé de personnes de + de 75 ans vivant seules au domicile.
- 7 - La communauté de communes de **Cœur de Lorraine** a besoin de pallier le déficit démographique en professionnels de santé.

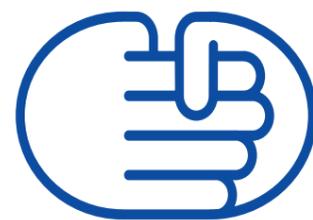
ÉTAPE 3

DU CONSTAT AUX SOLUTIONS*

- 1 - Sensibiliser le public sur la **qualité de l'eau**.
- 2 - Valoriser **l'exercice regroupé et coordonné des professionnels de santé**.
- 3 - **Prévenir les troubles de langage** par une sensibilisation des professionnels
- 4 - Organiser une **consultation des jeunes consommateurs** au sein de la maison des adolescents (CSAPA).
- 5 - Mettre en place le **projet Dibag Psy** qui prévoit l'accompagnement des personnes handicapées par la maladie psychique vers l'autonomie.
- 6 - Améliorer le parcours et la **prise en charge des personnes âgées fragilisées** (évaluation et repérage, sorties d'hôpital, recherche d'EHPAD).
- 7 - Accompagner la révolution numérique en santé en encourageant le **recours à la télémédecine**.

(*) Enjeux et solutions s'inscrivent dans les 7 axes stratégiques du Projet Régional de Santé.

ÉTAPE 4



ACCOMPAGNER DURABLEMENT LES PARTENAIRES LOCAUX

Définition, mise en œuvre, suivi des actions, communication... L'accompagnement sur toute la durée est une des clés de réussite du CLS.

Il s'agit de :

- **Mobiliser les acteurs** tout au long du contrat, qui dure entre 3 et 5 ans.
- **Faire connaître les actions** qui favorisent la participation du public : café des parents, événements sport/santé...
- **Valoriser le CLS auprès du grand public**, par le biais notamment des journaux des communes ou des communautés de communes.

QUI FINANCE QUOI ?

- L'ARS Grand Est accompagne l'embauche d'un coordonnateur pour l'élaboration et la mise en œuvre du CLS.
- Les signataires et partenaires assurent le financement des actions au vu des thématiques et des caractéristiques de chacune.

**UN KIT POUR COMMUNIQUER
AUPRÈS DU PUBLIC**
Identité visuelle CLS
Flyer de sensibilisation



ÉTAPE 5



ÉVALUER POUR PRÉPARER L'AVENIR

La phase d'évaluation porte à la fois sur le programme dans son ensemble et sur les actions menées en particulier.

L'évaluation a pour but de s'assurer que le CLS a atteint les objectifs fixés et répondu aux enjeux du territoire dans les conditions prévues, l'objectif global étant l'amélioration de la santé de la population du territoire. Le bilan de fin d'exercice doit permettre de préparer le CLS suivant.

